

CARTE DE COMMERÇANTS AMBULANTS

LES OBJECTIFS :

Faciliter, simplifier et sécuriser vos démarches de formalités administratives.

LES FORMALITES CARTES DE COMMERÇANT AMBULANT C'EST :

- Réalisation de la formalité
- Enregistrement
- Transmission de demande de carte au prestataire
- Validation et enregistrement
- Contrôle

Infos pratiques

Pour qui ?

Commerçants non sédentaires

Tarif : 30 € net

Documents remis :

Remise ou envoi de la carte de commerçant ambulant

Modalités :

Sur rendez-vous (30 mn environ)
Lieu : CCI du GERS Place Jean David -
B.P. 10181 - 32004 AUCH Cedex

Contactez votre CCI.

DOMINIQUE ROZES

Service administration

Tel : 05.62.61.62.40

d.rozes@gers.cci.fr



CCI GERS